

COMMISSION DE SUVI DE SITE DE COMMENTRY

Société ADISSEO

Compte rendu de la réunion du 10 janvier 2019

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 0	28/01/19	Rédaction initiale

Pièce jointe :

Feuille de présence
Diaporama du bilan de la société ADISSEO
Diaporama du bilan de l'action de l'inspection

Introduction :

Monsieur Geneste, Secrétaire général de la sous-Préfecture de Montluçon, préside la réunion.

La CSS débute par un rapide tour de table des personnes présentes.

Point 1 : Mise en place du nouveau CSE et de la CSSCT Adisseo

Le Comité Social et Economique (CSE) est destiné à remplacer l'ensemble des institutions représentatives élues du personnel de l'entreprise. Mis en place en décembre 2018 dans le cadre de la réforme du Code du travail, il se substitue notamment aux délégués du personnel, au comité d'entreprise et au CHSCT.

La CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) est un organe du CSE se voyant confier tout ou partie des attributions jusqu'ici dévolues au CHSCT. Cette commission a donc pour objectifs principaux, par délégation du CSE, de veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés et de contribuer à améliorer leurs conditions de travail.

Le Secrétaire du CSE Adisseo et le Coordinateur de la CSSCT étaient présents à la CSS.

Point 2 - Présentation du bilan de l'exploitant

- Actualités du groupe Bluestar et du site Adisseo Commentry

Le nouveau responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement Inspection (QHSEI) du site, M.Massoji, a présenté les actualités du groupe à l'échelle mondiale (lancement d'une nouvelle plate-forme en Chine, acquisition de l'entreprise Nutriad, ...).

Il a été rappelé la volonté du groupe de gagner en compétitivité via un travail sur l'approvisionnement en matières premières et l'optimisation des coûts de production.

Il a été fait un point sur la situation économique et sociale du site de Commentry : prix de vente en baisse de la méthionine, arrêt Smartamine sur le 4^e trimestre 2018 (redémarrage en janvier 2019), arrêt VitA sur le 1^{er} semestre 2018, nouveau produit pour ruminants développé sur l'atelier UDS de Montluçon.

Concernant les investissements, le QHSEI a indiqué un programme soutenu des investissements en 2018 sur l'entretien des installations, le développement des activités et la sécurisation des procédés. La fin d'année a notamment été marquée par la pose de la 1^{ère} pierre de la nouvelle station d'épuration en

projet sur le site (projet O'DISSEO). Dans les perspectives 2019, il est prévu des investissements pour la réduction du bruit et des odeurs émis par l'industriel, et la poursuite de la construction de la nouvelle Station d'Épuration des eaux Résiduaires (STER).

Il a également été présenté le Projet ISORA : certification du site en ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement), OHSAS 18001 (sécurité).

Dans le cadre de son fonctionnement en plateforme (plusieurs sites industriels interagissant au sein d'une même enceinte), Adisseo a rappelé sa volonté de poursuivre l'accueil de nouveaux partenaires, et a indiqué avoir renforcé ses partenariats existants.

- Sécurité des personnes

En 2018 Adisseo a poursuivi sa démarche « agir en sécurité » : dialogues sécurité, groupes de travail, ...
Nombre d'accidents du travail en légère baisse par rapport à 2017. Pas d'accident lié à la chimie.

- Environnement

Baisse notable des plaintes depuis 2013. Pas de plainte liée au bruit depuis 2015. Des plaintes pour odeur persistent, notamment à cause des odeurs d'épandage durant l'été 2018.

A la demande de la représentante de la FRANE et de la FNE, l'exploitant a fait un point sur ses obligations liées à l'épandage (notamment distance minimale aux habitations de 100 m, obligation d'enfouissement dans les 48h pour les épandages hors prairies). La DREAL a précisé que la réglementation n'interdisait pas les épandages en période de canicule mais que suite aux plaintes de cet été Adisseo s'était engagé à limiter les épandages sur prairie pendant ces périodes.

EAU : Baisse des consommations d'eau liée à l'arrêt de l'atelier VitA pendant 5 mois et la mise en œuvre d'actions de réduction des consommations.

Maintien du taux de conformité sur les rejets aqueux en sortie station à une valeur proche 80%.

A la demande de la représentante de la FRANE et de la FNE, l'exploitant a fait un point sur son impact sur l'environnement lors des périodes de sécheresse de 2018. Il a rappelé que son arrêté d'exploitation ne lui autorisait pas de prélèvements dans le milieu naturel durant les mois de juillet et août, et que face à la situation de sécheresse 2018 Adisseo a prolongé cette gestion sans prélèvement dans le milieu jusqu'à octobre. L'exploitant a indiqué avoir accrue sa vigilance sur la prévention des fuites et des consommations par exemple en reportant certains essais en eau. Concernant la qualité des rejets durant ces périodes d'étiage, celle-ci a été correcte car le traitement biologique de la station est efficace durant les périodes chaudes.

A ce jour Adisseo n'a pas de projet d'utilisation de l'eau de pluie à des fins industriels. Les eaux de pluies collectées sur la plateforme industrielle rejoignent le cours d'eau de l'Oeil après contrôle de leur qualité.

La mairie a indiqué réfléchir à un projet d'interconnexion des 2 barrages de Commeny (Barrages des Gannes et de Bazergue) pour palier au problème récurrent de ressource en eau (eau de Bazergue utilisée comme eau industrielle par Adisseo).

AIR : Taux de conformité sur les rejets gazeux de l'ordre de 98% sur l'ensemble des paramètres mesurés. Baisse significative des émissions de CO2 depuis 2005 notamment grâce à des investissements aux niveaux des chaudières et turbines gaz, et également grâce au raccordement depuis fin 2017 à l'unité biomasse BEC.

Point 3 – Point d'étape sur la construction de la nouvelle station d'épuration (STER)

Rappel du contexte : la station d'épuration des rejets industriels d'Adisseo date de 1966 et a atteint sa limite de performance. En anticipation de nouvelles normes sur les rejets aqueux en 2021, plus strictes que les normes actuelles, la société Adisseo a approuvé en 2017 un projet de nouvelle station d'épuration. Investissement à hauteur de 19,3M€ dont une aide de 4,3M€ de la part de l'Agence de l'eau.

Un contrat avec Véolia a été signé en mars 2018 pour la construction et l'exploitation de la nouvelle station sur 5 ans. Les travaux ont débuté en septembre 2019.

La capacité de traitement de la nouvelle station sera environ de 9 tonnes/jour pour le paramètre DBO5, soit 150 000 équivalents habitants.

Nota : on entend par "un équivalent habitant" : la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Point 4 – Présentation de l'action de la DREAL

La DREAL a effectué 5 inspections en 2017 et 5 inspections en 2018 sur des thématiques variées.

Inspection « produits chimiques »

2017 : Contrôle du confinement rigoureux d'un intermédiaire de la VitA soumis au règlement européen REACH (règlement adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques). Visite faite en collaboration avec l'inspection du travail. Pas d'écart au règlement constaté.

2018 : Contrôle portant sur l'utilisation de fluides frigorigènes dans des équipements de réfrigération. Les fluides frigorigènes sont de puissants gaz à effet de serre. L'inspection a montré un manque d'efficacité du système de détection de fuite et demande des actions correctives à l'exploitant.

Inspection « risques chroniques »

2017 : Inspection portant sur les nuisances sonores et les rejets dans l'air et dans l'eau.

BRUIT : Amélioration de la situation sonore en 2014-2015 mais des non-conformités perdurent. Un programme d'actions sur le bât.22 et l'unité Unité 800 a été engagé par l'exploitant.

AIR : les rejets aux cheminées sont globalement satisfaisants et les émissions de vapeurs de solvants faibles par rapport à leur utilisation (< 1 %). Une non conformité du paramètre « acide chlorhydrique » au niveau des rejets de l'oxydateur thermique dit TTO nécessite des actions de l'exploitant.

EAU : les efforts d'optimisation et de suivi de la STER actuelle sont à poursuivre dans l'attente de la construction de la nouvelle STER.

2018 : Inspection portant sur la gestion des 2 tours aéroréfrigérantes du site (équipements présentant un risque de développement et de dissémination dans l'environnement de légionelles, à l'origine de la maladie légionellose chez l'homme). Gestion de ces équipements globalement satisfaisante. 2 non-conformités relevées sur l'étiquetage des biocides utilisés pour le traitement de l'eau de ces tours.

Inspections « risques accidentels »

Inspection 2017 présentées lors de la CSS de juillet 2017.

Inspection 2018 portant sur le risque chlore et le risque de vieillissement de certaines installations.

Risque chlore : contrôle des mesures de maîtrise du risque au niveau du stockage de chlore, dont le rideau d'eau ajouté en 2016. Situation satisfaisante.

Pour autant l'inspection souhaite de nouvelles études de l'exploitant dans un principe d'amélioration continue. Un projet de substitution du chlore gazeux par de la javel est notamment à l'étude. La mairie de Commentry a indiqué être sensible à ce projet qui présenterait une grande amélioration vis à vis du risque encouru sur Commentry.

Risque de vieillissement de certaines installations : Vigilance à avoir sur l'état des cuvettes de rétention (échancier de réfection à tenir) et sur la fréquence des contrôles de l'état des réservoirs (plusieurs écarts constatés en visite).

Inspections « équipements sous pression »

La gestion des équipements sous pression apparaît bien organisée et assurée avec compétence par le SIR Adisseo (Service d'Inspection Reconnu). Ce service est le seul de l'ex-région Auvergne à bénéficier de ce statut réglementaire. En 2015 la DREAL a renouvelé la reconnaissance du SIR pour 4 ans.

Point 5 : Point sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le PPI est un document d'urgence conçu pour réagir à un accident majeur susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur d'un établissement Seveso. Il a été décidé sur Commentry de l'élaboration d'un seul PPI de site qui inclura le risque d'accident chez Adisseo et chez Erasteel (aciérie voisine d'Adisseo et également Seveso).

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Allier a fait un point d'avancement sur les travaux d'élaboration du PPI. La phase d'écriture du projet de PPI est quasiment terminée ; l'étape suivante sera la consultation du public, pour une validation finale du PPI prévue avant fin 2019.

Point 6 : Questions/informations diverses

- La DREAL a indiqué qu'en 2018 il s'est tenue une grande campagne d'information du public sur les risques relatifs à la présence d'établissements Seveso à proximité d'habitations. Dans l'Allier l'ensemble des habitants de Chamblet, Commentry, Désertines, Doyet, Malicorne, Montluçon et Nérès-les-Bains ont reçu un courrier d'information relatif aux établissements Adisseo, Erasteel et All'Chem rappelant notamment les bons réflexes en cas d'alerte. L'action pourrait se poursuivre en 2019 aux niveaux des établissements scolaires si ceux-ci en font la demande.

La Principale du collège E.Mâle a indiqué être satisfaite des relations entretenues avec Adisseo.

- Point sur les installations BEC (Biomasse Energie Commentry)

BEC est une centrale de cogénération électricité/vapeur fonctionnant au bois, et installée sur la plateforme Adisseo. L'exploitation de la centrale est confiée à Idex. L'électricité rejoint le réseau électrique et la vapeur est à destination d'Adisseo (couvre 50 % de leurs besoins).

Après un démarrage difficile (plusieurs accidents avec arrêt des installations) BEC fournit Adisseo en vapeur depuis fin 2017. Lors des arrêts, le stockage prolongé du bois en tas présentait un risque de fermentation et d'auto-échauffement. Des mesures validées par la drealm ont été mises en place pour contrôler l'évolution des tas (principalement consignes de rotation des stocks, mesures de la température des tas, surveillance par le personnel).

Un rapport annuel sur l'approvisionnement en biomasse de la centrale est transmis à la préfecture et contrôlé par le service Climat Air Energie de la DREAL AuRA. Le rayon moyen d'approvisionnement est de 80 km (respecte le rayon maximum autorisé de 150 km). Le nombre maximum de camions pour l'approvisionnement biomasse de 28 camions par jour ouvré est respecté.

Concernant les remarques des associations et représentants du personnel Adisseo concernant l'augmentation des coupes de bois dans les alentours de Montluçon et les questionnements concernant les vertus des chaufferies biomasses environnementalement parlant, la Drealm renvoie vers le Schéma Régional Biomasse (SRB) de la région AuRA dont le résumé non technique devrait être disponible sur internet mi 2019.

Le SRB donne une vision prospective de la biomasse potentiellement disponible pour la production d'énergie. L'enjeu est de mobiliser davantage de biomasse pour satisfaire les besoins de développement des énergies renouvelables pour sortir durablement des énergies fossiles. Cependant, la production d'énergie arrive bien entendu après l'usage matériaux qui reste prioritaire. Cette répartition entre bois énergie et bois matériaux se fait d'ailleurs naturellement par le marché (une valorisation en bois d'œuvre étant plus rémunératrice pour l'exploitant) et ces deux filières sont complémentaires et corrélées (voir figure 1). Le SRB fait apparaître clairement que les ressources sont actuellement suffisantes pour qu'aucun conflit d'usage n'apparaisse.

En particulier dans l'Allier, d'après l'étude de 2016 pilotée par l'IGN et FCBA, des gisements supplémentaires sont disponibles en bois d'œuvre (BO) comme en bois énergie (BIBE) (figure 2). En effet, la forêt régionale est aujourd'hui sous exploitée. Une gestion dynamique (coupe/replantation) des forêts est donc souhaitable que ce soit pour notre autonomie énergétique, ou que ce soit pour la réduction et la compensation de nos émissions de gaz à effet de serre, du fait que :

- La part de bois d'œuvre extrait de ces coupes permet de stocker sur le long terme du carbone,
- La part de bois énergie issue de ces coupes est neutre en carbone,
- Une forêt en croissance stocke davantage de CO₂ qu'une forêt mature.

Ainsi les coupes de bois visibles autour de Montluçon qui seront suivies d'une replantation ne sont pas forcément dommageables pour l'environnement.

Le service Climat Air Energie de la DREAL AuRA, contacté suite à la CSS, se tient à votre disposition pour vous présenter le SRB et répondre à vos questions.

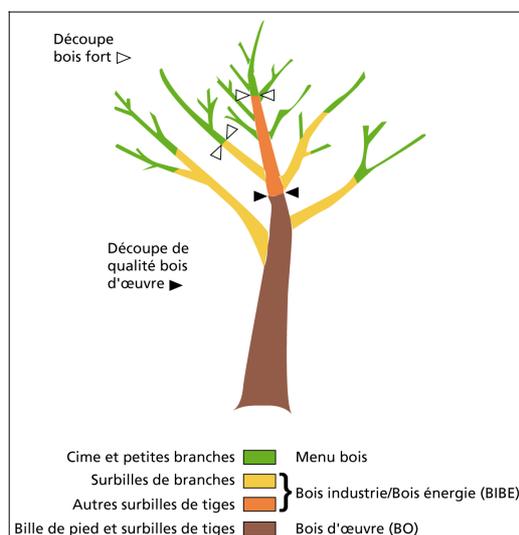


Figure 1

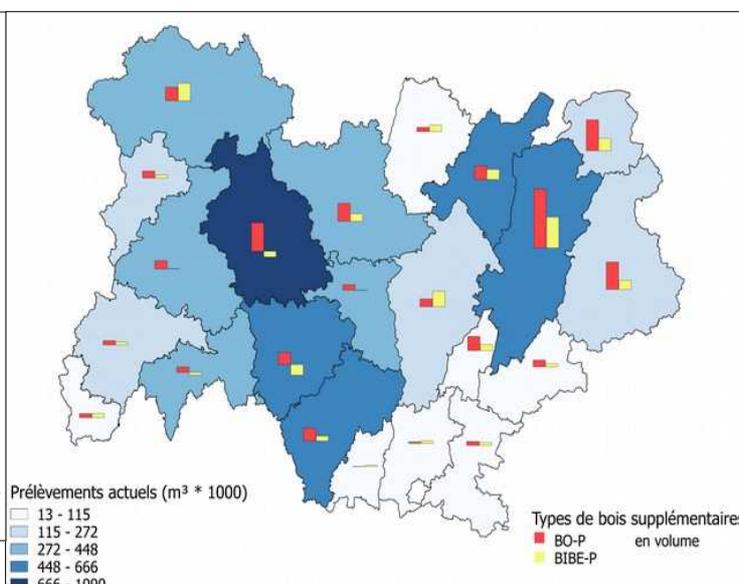


Figure 2

Prochaine réunion et compte rendu de la CSS

La prochaine réunion de la CSS est prévue au 1^{er} trimestre 2020.

Le présent compte-rendu est disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/concertation-sur-les-risques-technologiques-pprt-r4249.html>